

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2026

Date de convocation : 26 mai 2026

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LANGLOIS, Evelyne KESSLER, Robert SEEL Annie DEVEY, Laure ANTROPIUS, Elisabeth CROUZOLS, Alfred DE CASTRO, Tobias DEISS, Mathilde GEORGES, Fabien GUTHLIN, Morgane HAUBENSACK, Isabelle MEYER, Jérôme TALLOTTE.

Absents excusés : Nicolas DELHAL

Pouvoir : Nicolas DELHAL à Fabien GUTHLIN.

Secrétaire de séance : Mathieu LITZLER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation membres CCID (Commission Commune des Impôts Directs)
2. Désignation délégué Communes Forestières (1 délégué et 1 suppléant)
3. Elections sénatoriales – Désignation de 3 délégués et 3 suppléants
4. Désignation des membres CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) Saint-Louis Agglomération
5. Adhésion au Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental
6. Divers

POINT 01 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu d'instituer, dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques proposée par délibération du Conseil municipal.

Pour notre commune il y a lieu de désigner 24 personnes, 12 seront retenues par les DDFIP (6 titulaires et 6 suppléants).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, désigne comme suit :

- Jonathan ALTOE
- Pamella NUSSBAUMER

- Régine MARBACH
- Guillaume FRIES
- Thierry MARTINEZ
- Doris MULLER
- Céline RAVEL
- Nicole FRITSCHY
- Jonathan KULKA
- Anaïs PEREZ
- Pierre GEORGES
- Paulo ROSINHA
- Jessica SCHWEITZER
- Benoît HALTER
- Christophe SCHNEBELEN
- Patricia HABERSETZER
- Jérémy PAPAIAK
- Anaïs PEREZ
- Marie-Christine BILGER
- Daniel GUTHLIN
- Marion GERMAIN
- Marie-Claude DEL GROSSO
- David CASALANGUIDA
- Anne-Sophie DRUNTZER

POINT 02 : DESIGNATION DELEGUES AUX COMMUNES FORESTIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation de désigner un délégué titulaire et 1 délégué suppléant à l'associations des Communes Forestières de France.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne : Fabien GUTHLIN - délégué titulaire
Annie DEVEY - déléguée suppléante

POINT 03 : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de vote pour la désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin.

Il indique que cette désignation aura lieu vendredi 5 juin à 11h.

Une convocation sera adressée à chaque conseiller.

POINT 04 : DESIGNATION DES MEMBRES CLECT

Monsieur le Maire expose,

Par délibération en date du 14 octobre 2020, le Conseil de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION a créé, en application des dispositions de l'article 1609 du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant total des charges financières résultant des transferts de compétences entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres.

La CLECT est également tenue de fournir, à la demande du Conseil Communautaire ou du tiers des Conseils Municipaux, une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à la Communauté d'Agglomération ou par cette dernière aux communes.

La CLECT est exclusivement composée de membres des Conseils Municipaux des communes membres.

Dans sa délibération du 6 mai 2026, le Conseil Communautaire a décidé que la CLECT est composée du Président, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chacune des 40 communes membres de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION.

Le Conseil Municipal doit désigner ses représentants au sein de la CLECT selon les conditions fixées à l'article L 2121 du Code des Collectivités Territoriales qui impose le scrutin secret sauf décision unanime de voter au scrutin public.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121 du Code des Collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION du 14 octobre 2020

Vu la délibération du Conseil de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION du 6 mai 2026

→ décide, à l'unanimité, de voter au scrutin public

→ désigne à la majorité de 15 voix, M. Bernard JUCHS en qualité de membre titulaire de la CLECT de Saint-Louis Agglomération

à la majorité de 15 voix, Mme Annie DEVEY en qualité de membre suppléant de la CLECT de Saint-Louis Agglomération

POINT 05 : ADHESION SYNDICAT DES COURS D'EAU DU SUNDGAU ORIENTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a adhéré au Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental en octobre 2019.

Au regard du coût annuel de cette adhésion, 791 € et de l'intérêt des services susceptibles d'être apportés par ce Syndicat à la commune, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur l'opportunité d'envisager un retrait de celui-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention, de quitter le Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental.

Charge Monsieur le Maire d'en informer le Syndicat.

POINT 06 : TABLEAU DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de compléter la délibération n° 02 du 30 mars 2026 relative aux indemnités de fonction des adjoints.

En effet, conformément aux dispositions en vigueur, un tableau récapitulatif des indemnités doit être annexé à cette délibération.

Le tableau ci-après présente le détail des indemnités attribuées et vient compléter la délibération adoptée lors de la séance du 30 mars 2026.

Nom Prénom	Fonction	Taux de base voté	Montant mensuel brut
LANGLOIS Jean-Baptiste	1 ^{er} adjoint	9,6 %	394,61 €
KESSLER Evelyne	2 ^{ème} adjointe	9,6 %	394,61 €
SEEL Robert	3 ^{ème} adjoint	9,6 %	394,61 €
DEVEY Annie	4 ^{ème} adjointe	9,6 %	394,61 €

POINT 07 : LOYER DE L'APPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement situé à l'étage de la Mairie sera loué à compter de ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe à 800 € le montant mensuel du loyer, 160 € les charges de chauffage (eau chaude et chauffage) et à 40 € les charges relatives à l'eau potable.
- Autorise le Maire à signer le contrat de location et l'ensemble des documents y afférent.

POINT 08 : EMPLOI ETE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques, les services du centre de Loisirs ainsi que les services administratifs pour palier à la fois au départ en vacances de nos agents mais également pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1er juillet au 30 août 2019 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés :

♦ au maximum 4 emplois à temps non complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien ;

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POINT 09 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION COMMUNICATION

La commission a posé les bases d'une réflexion qui porte sur :

- La réalisation d'un dépliant concernant les sentiers pédestres et les points d'intérêt dans la commune
- Un concours photos
- La nuit des étoiles
- Le panneau d'information sur la zone de biodiversité du jardin du presbytère
- Une exposition éphémère dans ce même jardin

COMMISSION VOIRIE

La commission a réalisé un passage dans la commune pour relever les différents endroits nécessitant des interventions (nids de poules, affaissements, haies débordant sur l'espace public...).

La commission souhaite que Monsieur le Maire prenne un arrêté obligeant la taille des haies dépassant sur l'espace public.

La commission souhaite également :

- la réalisation de 2 ou 3 places de stationnement rue de Bâle
- la suppression d'une place de stationnement devant l'école maternelle et la mise en place d'arceaux pour vélos.

Une liste détaillée sera transmise au Maire pour lui permettre de lancer les investigations.

Rue de Geispitzen : La commission informe le Conseil municipal qu'elle ne souhaite pas réaliser des enrobés dans le chemin de Koetzingue pour permettre un accès macadamisé jusqu'à la maison sise 12 rue de Koetzingue. Le coût de ces travaux pour une seule maison est trop important.

COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

La commission a rencontré les Foyers Club d'Alsace qui présentait le bilan de l'année scolaire.

Le contrat de délégation de Service Public arrive à échéance en fin d'année, compte-tenu du peu de temps restant pour lancer une consultation il a été proposé de procéder un avenant de prolongation d'une année. La commission va travailler sur le sujet pour proposer une solution en septembre au Conseil municipal.

La commission a également fait le bilan du 1^{er} semestre 2026 et proposera des animations pour le second trimestre dont un questionnaire pour les aînés ainsi que la reconduction du passeport du civisme.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

NOM	Prénom	Qualité	Signature	Observation
JUCHS	Bernard	Maire		
LANGLOIS	Jean-Baptiste	Adjoint au Maire		
KESSLER	Evelyne	Adjointe au Maire		
SEEL	Robert	Adjoint au Maire		
DEVEY	Annie	Adjointe au Maire		
ANTROPIUS	Laure	Conseillère municipale		
CROUZOLS	Elisabeth	Conseillère municipale		
DE CASTRO	Alfred	Conseiller municipal		
DEISS	Tobias	Conseiller municipal		
DELAHL	Nicolas	Conseiller municipal	Absent excusé	Pouvoir à F. GUTHLIN
GEORGES	Mathilde	Conseillère municipale		
GUTHLIN	Fabien	Conseiller municipal		
HAUBENSACK	Morgane	Conseillère municipale		
MEYER	Isabelle	Conseillère municipale		
TALLOTTE	Jérôme	Conseiller municipal		